

Lyon, 9 novembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Attention aux arnaques à la vente de calendriers

En cette période de l'année, des vendeurs de calendriers se présentant comme éboueurs, commencent déjà à sonner aux portes des logements des habitants du territoire métropolitain. Face à la recrudescence de faux éboueurs qui tentent de vendre des calendriers, la Métropole de Lyon tient à informer la population qu'il est strictement interdit à ses agents d'effectuer ce type de démarche auprès des citoyens, quel qu'en soit le motif, y compris s'il s'agit d'agents travaillant dans le secteur de la collecte des déchets ménagers.

Cette interdiction s'applique également aux personnes intervenant pour le compte de prestataires de la collectivité.

Il est donc recommandé aux habitants du territoire de refuser toute proposition de personnes se prévalant de leur appartenance à la collectivité même s'ils présentent un document utilisant le terme « Métropole de Lyon » ou s'ils affirment appartenir à une association quelconque, car celle-ci serait illégale.

La Métropole de Lyon rappelle qu'il est interdit aux agents d'utiliser le nom de la collectivité pour des activités exercées à titre personnel car cela pourrait conduire à une confusion dans l'esprit des citoyens.